



## Contrat agence matrimoniale en état de faiblesse

Par **valoune**, le **26/02/2011** à **09:25**

Bonjour,

Début 2010, mon ami subit une violente séparation qui l'amène à une grosse dépression, puis plusieurs mois + tard, il tente de s'en sortir. Il s'inscrit sur des sites de rencontres puis contacte 1 agence matrimoniale pour rencontrer 1 femme des pays de l'est. Il rencontre 1 commerciale au bureau de Paris de l'agence E..., signe un contrat et la commerciale lui dit qu'il a 15 jours pour se rétracter. Il va très mal à ce moment là, ne connaît pas ses droits et se fie juste à ce qu'elle lui a dit. Il finit par se dire que cette ex petite amie lui fait faire n'importe, que c'est idiot de se raccrocher à tout et n'importe quoi, contacte la commerciale de l'agence E... au bout de 15 jours et l'informe qu'il veut tout arrêter. Elle lui réponds qu'il est trop tard, que le délai de rétractation était de 8 jours. C'était en août 2010.

De rage, il déchire et jette tout papier.

Au moment de la signature de ce contrat, il est suivi par un psychologue et fait même une TS qui le conduira à l'hôpital.

Peu de temps après, il reçoit de cette agence, les fiches de 3 femmes sélectionnées pour lui. Là encore, il déchire et jette tout.

Depuis août, plus rien, mais aujourd'hui, il est relancé par le siège pour payer ce contrat (4000e) le responsable du siège l'a appelé sur son portable puis lui a même fait un mail pour lui proposer de payer 50e tous les mois.

Alors si il est vrai que mon ami a signé ce contrat et qu'il n'a pas fait le nécessaire pour se rétracter en temps et en heure, il va de soit également qu'il n'a bénéficié en réalité d'aucune aide concrète de cette agence et qu'il était en grand état de faiblesse à ce moment là.

Nous avons contacté son généraliste, sa psychologue et le psy de l'hôpital l'ayant vu au moment de sa TS, mais aucun des 3 dit ne pouvoir faire 1 attestation de son état à ce

moment là sous raison du "secret médical".

Aujourd'hui, nous nous sommes rencontrés, j'ai moi-même eu de gros soucis financiers dû à ma séparation où mon ex n'a plus rien payé pendant des mois, et mon ami et moi essayons de nous reconstruire.

Nous tentons donc de trouver 1 solution pour ne pas payer ces 4000e quitte à payer 1 dédommagement pour "l'équipe qui a été mise en place pour chercher et sélectionner les 3 femmes présentées par fiches" (c'est ce qu'à répondu le responsable du siège à mon ami, qu'il devait "payer son contrat" puisqu'il avait "dépêcher 1 équipe pour s'occuper de lui" !!!).

Merci de votre aide et très bonne journée.

Par **mimi493**, le **26/02/2011** à **13:06**

L'état de faiblesse ne semble pas caractérisé. Les médecins ne refusent pas à cause du secret médical, mais parce qu'il n'y a pas de raison de faire cette attestation.

Il peut tenter de ne rien payer (mais surtout rien), en espérant que l'agence va se contenter de lui envoyer des rappels (même de plus en plus menaçant, même par huissier ou agence de recouvrement) et que le délai de 2 ans passe, afin que la dette ne soit plus exigible.

Par **valoune**, le **26/02/2011** à **13:15**

Bonjour et merci de cette réponse.

Nous allons voir (mais 2 ans c'est long :-)

Bonne journée